

Plan Local d'urbanisme



3

Projet d'aménagement et
de développement durable (PADD)

Les mots-clés du projet d'aménagement et de développement durable de la commune de Firminy

⇒ centre ville, habitat, quartiers,
déplacements, patrimoine urbain,
tourisme, qualité environnementale

Les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues

1. Conforter le centre ville dans ses
fonctions résidentielles et
commerciales
2. Améliorer le cadre de vie dans les
quartiers
3. Favoriser le renouvellement de
l'habitat
4. Développer l'accueil de nouvelles
activités économiques, soutenir les
activités existantes
5. Organiser les déplacements
6. Valoriser les patrimoines qui
donnent son identité à la commune
7. Mettre en valeur les paysages et
préserver les ressources naturelles
8. Prendre en compte les risques
prévisibles et les nuisances

1. Conforter le centre ville dans ses fonctions résidentielles et commerciales

contribuer au renouvellement de l'offre de logements

- éliminer progressivement le bâti
obsolète et permettre le
développement de programmes de
logements neufs et diversifiés :
collectifs / maisons de ville,
accession / locatif, ... en assurant une
mixité sociale et générationnelle
- mettre en œuvre des procédures de
« réhabilitation requalifiante » du bâti
ancien

proposer un cadre de vie attractif

- aérer le tissu urbain pour créer des
espaces paysagers de proximité
- préserver et embellir les parcs urbains,
lieux de détente et de convivialité
- faciliter les déplacements des piétons
et des vélos en aménageant un
réseau de « parcours doux »

favoriser le maintien de la structure commerciale

- rationaliser l'offre de stationnement
- aménager les itinéraires piétonniers
d'accès au centre
- embellir les espaces publics :
plantations, éclairage, mobilier
urbain ...
- soutenir les projets des acteurs du
commerce

créer des parcours touristiques

- développer les liaisons avec le quartier
de Firminy Vert qui concentre un
patrimoine urbain XX^{ème} siècle
- relier les parcs urbains entre eux

2. Améliorer le cadre de vie dans les quartiers

Fayol - Soleil

- dans le cadre de la déviation de la RD 500, améliorer la sécurité routière en requalifiant le boulevard principal en voie urbaine

Bas Mas

- développer la fonction résidentielle à la suite de la relocalisation d'activités peu compatibles avec l'habitat
- faciliter les liaisons piétonnières avec le centre ville, dans le cadre de la reconstruction du Pont du Mas
- aménager la voie traversante (rue de la République) en concertation avec la ville du Chambon Feugerolles
- poursuivre l'aménagement du Parc de la Barge

Firminy Vert

- maintenir des espaces publics de qualité et un bon niveau d'équipement

Chazeau

- organiser un développement mesuré du quartier, avec des types d'habitat diversifiés
- améliorer la liaison avec le centre ville et les conditions de circulation dans le quartier

La Tardive, Layat, Verte Colline, Le Mas - Les Prairies

- poursuivre ou engager des actions de proximité

3. Favoriser le renouvellement de l'habitat

*Documents-cadres de référence :
Programme Local de l'Habitat et Plan de
Déplacements Urbains de
l'agglomération stéphanoise*

**supprimer progressivement l'habitat
obsolète en centre ville**

**engager des procédures incitatives à
la réhabilitation requalifiante**

**susciter un renouvellement des
produits-logements en centre ville,
en assurant une mixité sociale et
générationnelle**

- créer les conditions nécessaires à ce renouvellement : action foncière, intervention sur les espaces publics ...

**favoriser l'implantation de formes
d'habitat novatrices, intégrant la
qualité environnementale**

- en particulier dans le secteur de Côte Chard, à urbaniser

**répondre à la demande d'habitat
individuel dans le cadre d'extensions
urbaines maîtrisées, respectueuses
du paysage et en prenant en compte
les déplacements**

- dans les secteurs de Côte Chard et de Chazeau

**aménager une aire d'accueil pour les
gens du voyage**

4. Développer l'accueil de nouvelles activités économiques, soutenir les activités existantes

favoriser le développement d'une économie liée au tourisme (hébergement ...)

- valoriser les éléments identitaires de la commune, et en priorité l'ensemble urbain XXème siècle de Firminy Vert

repositionner progressivement le site industriel de l'Ondaine, compte tenu de sa localisation stratégique, à proximité du centre ville et du pôle d'échanges multimodal

- améliorer son image, et ainsi la perception globale de la ville
- développer l'accueil de nouvelles activités (tertiaire)

maintenir l'activité commerciale et les services en centre ville, qui représentent un pôle d'emploi important

5. Organiser les déplacements

objectif : maîtriser la circulation automobile et de développer les autres modes de transport (transports collectifs, vélos, marche à pied)

Document-cadre de référence : Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération stéphanoise

➡ *dans le cadre de la future desserte ferroviaire cadencée de l'Ondaine et de la création d'un pôle d'échanges multimodal à la gare :*

- modifier le plan de circulation pour favoriser l'accès au pôle d'échanges, notamment pour les usagers en provenance de Haute-Loire
- améliorer la liaison piétonnière entre pôle d'échanges et centre ville : aménagement du parvis et de l'avenue de la gare
- faciliter les liaisons entre le Nord et le Sud de la commune, dans le cadre de la reconstruction du Pont du Mas

➡ *dans le cadre de la création de la nouvelle RD 500 qui permettra de dévier le trafic de transit :*

- aménager le boulevard Fayol pour lui donner un caractère urbain sécurisant

favoriser l'intermodalité

- assurer la continuité des itinéraires piétonniers et cyclables
- contribuer à la réalisation d'un itinéraire urbain spécifique aux modes de déplacement doux (piétons, vélos ...) le long de l'Ondaine (continuité du parcours à l'échelle de la vallée)

6. Valoriser les patrimoines qui donnent à la commune son identité

l'eau ...

restaurer la qualité des rivières Ondaine, Echapre, Gampille et de leurs affluents, dans le cadre du contrat de rivière

aménager des itinéraires de promenade (à pied, pour les vélos) le long de l'Ondaine (liaison entre la vallée et les gorges de la Loire), de l'Echapre et de l'aqueduc du Lignon (liaisons avec le massif du Pilat)

mettre en valeur le petit patrimoine lié à l'eau (lavoir rue Calmette, ...)

l'arbre ...

pérenniser le patrimoine arboré existant (parcs urbains, bois, alignements ...) : parcs Vincent Brunon et de Sous-Paulat, bois des Bruneaux, bois de la Barge, cimetière, parc du Soleil Levant, cours des Marronniers, boulevard de la Corniche, ...

enrichir la « trame verte » de la ville : plantations d'alignements, création de « liaisons vertes » entre les parcs boisés, végétalisation des espaces publics à aménager (pôle d'échanges ...), création de jardins de proximité dans le centre ville

le bâti ...

protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural Le Corbusier

. achever l'église Saint-Pierre : musée et lieu de culte

. aménager les abords du Centre Civique (Maison de la Culture, Stade et Eglise)

. définir des mesures réglementaires de protection : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

. faire reconnaître le caractère exceptionnel de ce patrimoine par l'UNESCO

protéger et mettre en valeur d'autres éléments du patrimoine bâti : château des Bruneaux, maisons des maîtres de forge (Marronnière, Sous-Paulat, ...)

les manifestations ...

assurer la pérennité de la Vogue des Noix, facteur de vitalité

contribuer au maintien des marchés

7. Mettre en valeur les paysages et préserver les ressources naturelles

conserver les paysages ruraux du Sud de la commune, qui constituent un équilibre par rapport à la ville, pour la détente et les loisirs de proximité

prendre en compte les logiques de « grand paysage » à partir des infrastructures (RN88 et voie ferrée notamment)

donner une image plus attractive des entrées de ville

- requalifier les principales entrées de ville selon leurs singularités :
 - rue Victor Hugo : découverte du patrimoine Le Corbusier
 - rue Dorian (en cours) : entrée par les gorges de la Loire
 - rue de la République : entrée urbaine par la vallée de l'Ondaine (aménagement concerté avec la ville du Chambon Feugerolles)

protéger la ressource en eau potable (barrage de l'Echappe)

8. Prendre en compte les risques prévisibles et les nuisances

intégrer les prescriptions :

- du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la rivière Ondaine
- relatives à la lutte contre le bruit au voisinage des infrastructures (isolement acoustique des constructions neuves)
- du Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain.

PROJET D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DE LA COMMUNE
DE FIRMINY

Grillet, terminer l'urbanisation

Site économique de l'Ondaine,
une requalification à préparer

- Améliorer la perception
- Requalifier la rue de la Tour de Varan
- Mettre en oeuvre une veille foncière

Conforter le centre ville

- Rationaliser le stationnement
- Faciliter les déplacements des piétons (accès aux équipements structurants)
- Enrichir la trame verte, embellir les espaces publics
- Engager le renouvellement d'îlots (Loire-Vimore)

Aménager un pôle d'échanges
à la gare

- Favoriser l'usage de la desserte cadencée St-Etienne - Firminy
- Favoriser l'intermodalité
- Intégrer la gare à la ville

Firminy Vert, une qualité de vie
à préserver ...

- Maintenir des espaces publics de qualité et un bon niveau d'équipement
- Faciliter la liaison avec le centre ville

... et un patrimoine urbain
exceptionnel à promouvoir

- Organiser la mise en valeur touristique (entrée de ville, circulation)
- Préserver les vues sur l'Unité d'Habitation

Poursuivre l'aménagement
de la zone d'activités
du Pinay
(contraintes : paysage,
ligne électrique)

Mettre en valeur
la rivière

Chazeau, un quartier-village à développer

- Maintenir la centralité
- Organiser l'extension (mixité de l'habitat, déplacements, paysage)
- Améliorer les liaisons avec les quartiers voisins

Grillet

Bois de la Barge

Ondaine

Vers St-Etienne

Bas Mas

Site économique de l'Ondaine

Centre Ville

M

H

Sc

C

Sp

Firminy Vert

Bois des Bruneaux

Gampille

Fixer une limite à l'urbanisation

Côte Chard

Fayol-Soleil,
conforter le caractère résidentiel

- Requalifier et sécuriser le boulevard (après déviation du trafic de transit)

Côte Chard,
créer une nouvelle offre d'habitat
(mixité, qualité environnementale)

Assurer le lien avec les quartiers voisins

Mettre en valeur
la rivière

Vers le massif
du Pilat

Protéger les ressources en eau

Barrage de l'Echappe

	Aménager les entrées de ville
	Poursuivre les actions de proximité dans les quartiers
Les grands équipements	
H	Hôpital
Sc	Équipement scolaire (collège, lycée)
C	Équipement culturel
Sp	Équipement sportif
P	Gare et pôle d'échanges
Le commerce de centre ville	
M	Linéaire commercial
M	Marché